

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

**2 décembre 2019**

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 2 décembre 2019, à 20h00, au bureau municipal, 66 chemin Auckland, présidée par monsieur le maire Yann Vallières et à laquelle assistent les conseillers Marc Bégin, Audrey Turgeon, Perry Bell, Lee Brazel et Pierre Blouin.

Le conseiller Yves Bond a motivé son absence.

Le directeur général et secrétaire-trésorier int., Gaétan Perron, Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe et l'agente de développement Nadja Guay sont aussi présents.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 00.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2019-12-01**

Il est proposé par *Pierre Blouin*

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE NOVEMBRE 2019**

**2019-12-02**

Il est proposé par *Audrey Turgeon*

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal 4 novembre, ayant été distribué à l'avance, soit considéré comme lu et qu'il soit adopté avec une correction dans la période de questions du public.

ADOPTÉE

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Des citoyens demandent des nouvelles de l'eau potable. Les tests ne passent pas encore les normes de qualité. Un autre avis d'ébullition devra être envoyé.

**5. DEMANDES DES CITOYENS**

**5.1 Location Terrain municipal**

**2019-12-03**

CONSIDÉRANT QU'une source d'approvisionnement d'eau potable est présente sur le terrain de la municipalité situé sur le lot 5 403 692 (secteur Saint-Mathias);

Il est proposé par *Pierre Blouin*

ET RÉSOLU

QUE le terrain de la municipalité situé sur le lot 5 403 692 (secteur Saint-Mathias) soit loué à Messieurs Ghyslain Chauveau, Jean-Yves Rouleau et Reynald Goyette pour une période de 3 ans, au montant de 600\$ (avant taxes) par année, facturable en janvier de chaque année;

QUE les locataires prennent les précautions nécessaires afin de ne pas contaminer la source d'eau potable;

QUE les locataires soient membres du Club chasse et pêche des Verts-Sommets.

ADOPTÉE!

*Ghislain Chauveau, Cookshire-Eaton, 819-674-1205*

## **5.2 Fondation Pauline Beaudry**

Le conseil ne désire pas contribuer.

## **5.3 École des Trois-Cantons**

**2019-12-04**

Il est proposé par ***Perry Bell***

ET RÉSOLU qu'un montant de 200\$ soit donné à l'École des Trois-Cantons pour la tenue du dîner spaghetti le 26 janvier 2020.

ADOPTÉE<sup>ii</sup>

## **6. RAPPORT DU MAIRE**

Le maire a eu ses réunions avec le préfet pour les affaires de la MRC. Il a aussi assisté aux réunions pour le plan de relance de Valoris.

Aussi, il a acheté des billets pour le spectacle à Chartierville qui aura lieu le 22 février 2020 et fera Nez-rouge le 21 décembre.

### **6.1.1 Dépôt des intérêts pécuniaires**

Le conseiller Lee Brazel dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires en vertu de la Loi sur les Élections et Référendums dans les municipalités.

### **6.1.2 Représentations politiques et présences aux comités**

Le conseiller Marc Bégin est allé à la réunion de SICA le 20 novembre, au souper de Noël pour les bénéficiaires de l'ORH.

Les conseillers Perry Bell, Pierre Blouin et Audrey Turgeon n'ont eu aucune représentation. Le conseiller Lee Brazel a participé à la rencontre de SICA 20 novembre.

## **6.2 Développement économique et social**

L'agente de développement fait part des différentes rencontres auxquelles elle a assisté et fait le suivi des dossiers en cours.

### **6.2.1 SICA**

**2019-12-05**

Il est proposé par ***Audrey Turgeon***

ET RÉSOLU QU'un montant de 6 000 \$ soit réservé au budget pour la Corporation de développement Saint-Isidore-de-Clifton en Action.

ADOPTÉE

### **6.2.2 Charte estrienne : voir grand pour nos enfants**

**2019-12-06**

CONSIDÉRANT QU'il est important de reconnaître les parents comme premiers alliés du développement des enfants;

CONSIDÉRANT QU'il faut agir en amont sur les facteurs de protection pour avoir un impact sur tous les enfants et toutes les familles notamment pendant les périodes les plus délicates;

CONSIDÉRANT QU'en misant sur des approches prometteuses en conjuguant les savoirs de tous, on peut engendrer des retombées concrètes;

CONSIDÉRANT QU'il faut partager une compréhension commune des besoins de l'enfant, favoriser la complémentarité et la continuité des services et des actions, et agir en concertation avec tous les acteurs de la communauté;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par ***Audrey Turgeon***

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton adhère à la **Charte estrienne : voir grand pour nos enfants**, en s'engageant à :

- Mettre les besoins de l'enfant au cœur de ses décisions;
- Reconnaître que les quatre principes d'action sont essentiels à la réussite de notre agir collectif;
- Poser des gestes concrets et cohérents avec les principes d'action;
- Faire connaître la Charte et encourager la population de Saint-Isidore-de-Clifton et ses partenaires à y adhérer.

ADOPTÉE<sup>iii</sup>

### 6.2.3 Parc des loisirs

L'agente de développement explique au conseil que la subvention PAFIRS, pourrait financer les coûts de la réfection de la Salle des Loisirs jusqu'à 70%.

### 6.2.4 Camping Vert

Les membres du comité du camping vert ont dressé une liste des investissements à faire pour la saison 2020. Le conseil se penchera sur leurs demandes lors de la préparation du budget 2020.

### 6.2.5 Fête des bénévoles

L'agente de développement présente au conseil un budget pour la préparation de l'événement de la fête des bénévoles qui aura lieu en avril 2020.

### 6.3.1 Correspondance MAMH

Le directeur général int. présente au conseil les documents reçus par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

### 6.3.2 Correspondance MRC du HSF

Le conseil prend connaissance de la correspondance expédiée par la MRC du Haut-Saint-François le mois dernier.

### 6.4 104, rue Principale

Le conseil demande que l'inspecteur et le directeur incendie fasse l'inspection du bâtiment situé au 104, rue Principale, malgré l'offre d'achat en cours<sup>iv</sup>.

### 6.5 Calendrier 2020 des séances du Conseil

**2019-12-07**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence,

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU ce qui suit :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020 :

6 janvier 2020	3 février 2020	2 mars 2020
6 avril 2020	4 mai 2020	1 <sup>er</sup> juin 2020
6 juillet 2020	3 août 2020	14 septembre 2020
5 octobre 2020	2 novembre 2020	7 décembre 2020

QUE ces séances se tiendront les lundis et débuteront à 20 heures;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE<sup>v</sup>

**2019-12-08**

## **6.6 Tarifs Salle des Loisirs**

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de mettre à jour les tarifs de location de la Salle des Loisirs;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs mentionnés à l'Article 2 dans le règlement 2018-116 peuvent être modifiés par simple résolution du conseil municipal;

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU

QUE l'article 2.7.3.2 du règlement 2018-116 concernant les tarifs de location de la Salle des Loisirs se lira comme suit :

- Le tarif est toujours gratuit pour les organismes municipaux locaux sans but lucratif, sauf pour les frais de ménage, s'il y a lieu.
- Pour les résidents de Saint-Isidore-de-Clifton

	Tarifs (Taxes incluses)
Salle et cuisine (le lave-vaisselle)	150 \$/jour
1- Cuisinière (pas de friteuse)	35 \$
2- Friteuse	35 \$
3- Nappes	5 \$/nappe
4- Housses de chaises	Facture du nettoyeur *
5- Montage de la salle	30 \$
Salle avec toutes les options	275 \$/ jour
Ménage de la salle	60 \$
Ménage de la cuisine	60 \$
En dehors de la salle	
Cafetière ou réchaud	5 \$ chaque/ jour
Vaisselle	35 \$
Chaises	0,25 \$/chaise/ jour
Tables	5 \$ / table / jour

\* Le locataire des housses s'occupe de les faire nettoyer, de les ramener propres, en bon état et pliées, avec la facture du nettoyeur. Frais de remplacement d'une housse : 40\$

- 20% additionnel pour les non-résidents de Saint-Isidore-de-Clifton

QUE le contrat de location soit modifié en conséquence pour les réservations qui auront lieu après le 3 décembre 2019

ADOPTÉE<sup>vi</sup>

## **7. RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

### **7.1 Administration**

Le secrétaire-trésorier par intérim commente le rapport sommaire sur la situation financière de la municipalité en date du 30 novembre 2019 et fait le suivi sur les différents dossiers en cours.

#### **7.1.1 Registre public des déclarations des élus**

Le directeur général int. mentionne qu'il n'y a aucune inscription à ce registre tenu en vertu de la Loi sur l'Éthique et la Déontologie depuis novembre 2018.

Aucun élu municipal n'a déclaré avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique.<sup>vii</sup>

### 7.1.2 Assurances MMQ 2020

2019-12-09

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU d'accepter le renouvellement d'assurances pour 2020 tel que proposé par La Municipale (Police d'assurance des municipalités) au montant de 29 340 \$ et d'autoriser le directeur général int. à signer pour et au nom de la Municipalité la déclaration de proposition ainsi que les avenants s'il y a lieu.

ADOPTÉE

### 7.2 Sécurité publique

Le conseiller Pierre Blouin résume les activités qui ont eu lieu le mois dernier, en ce qui concerne le service incendie. La pratique du mois portait sur la Santé et sécurité au travail. 18 pompiers étaient présents pour cette formation.

#### 7.2.1 Plan municipal de sécurité civile

2019-12-10

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Isidore-de-Clifton reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Gaétan Perron, directeur général int., soit adopté;

QUE Gaétan Perron, directeur général int., soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE

### 7.3 Voirie municipale

Le directeur général par intérim informe le conseil des travaux effectués à la voirie ce mois-ci et des investissements à faire dans les prochains mois en voirie.

#### 7.3.1 Travaux PPA-CE

2019-12-11

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV, dans le dossier : 00028405-1-41012-(05) 2019-07-22-56;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU QUE le conseil de Saint-Isidore-de-Clifton approuve les dépenses d'un montant de 36 540,83 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

### 7.3.2 Fonds financement réfection du réseau routier local

**2019-12-12**

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);

Que la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- e) La capacité de payer des municipalités;
- f) L'accès difficile aux programmes existants;
- g) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- h) La pérennité des infrastructures.

QUE cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie au député de Mégantic, M. François Jacques, afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;

QUE le directeur général par intérim, Gaétan Perron, soit autorisé à signer les documents requis à cette fin.

ADOPTÉE<sup>viii</sup>

## **7.4 Environnement**

### **7.4.1 Mandat mise à jour Plan d'intervention**

Une demande à la firme Avizo a été faite mais nous n'avons pas encore eu de retour d'appel.

### **7.4.2 Consultation publique - Ferme St-Isidore**

**2019-12-13**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'implantation d'un nouveau lieu d'élevage de suidés a été déposée pour le 304, 9<sup>e</sup> rang à Saint-Isidore-de-Clifton (lot n°5 403 576) le 24 janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté ne contrevient à aucun règlement municipal ni au Règlement de contrôle intérimaire de la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) a donné un certificat d'autorisation (C.A.) pour l'implantation d'un lieu d'élevage de suidés le 14 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE dans les 30 jours suivant la réception du C.A. du MELCC, une consultation publique doit être tenue afin d'informer la population sur la nature du projet d'élevage porcin prévu dans la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton;

CONSIDÉRANT QUE le but de cette consultation est de connaître les préoccupations de la population intéressée quant aux inconvénients d'odeurs qui découleront de la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE les commentaires seront recueillis durant la consultation sur les mesures que devraient exiger le conseil municipal, afin d'atténuer ces inconvénients et ainsi favoriser l'insertion du projet dans le milieu tout en contribuant à son acceptabilité sociale;

Il est proposé par **Yann Vallières**

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton tienne une assemblée publique de consultation sur le projet d'élevage porcin au 304, 9<sup>e</sup> rang à Saint-Isidore-de-Clifton (lot n°5 403 576), mercredi le 18 décembre 2019, à la Place Auckland, à 19h;

QUE la commission chargée de la tenue de l'assemblée publique soit composée du maire Yann Vallières, qui en assure la présidence ainsi que des conseillers Pierre Blouin et Audrey Turgeon;

QUE les citoyens soient informés de la consultation publique dans l'édition de décembre de l'Envol.

ADOPTÉE

## **8 RÈGLEMENT**

### **8.4.1 Présentation R2020-132**

En vertu de l'article 445 du code municipal, des copies du règlement ont été mis à la disposition du public et le secrétaire-trésorier int. a mentionné que ce règlement a pour objet d'établir les balises à propos des animaux domestiques et fixe les coûts pour l'obtention d'une licence pour la garde d'un ou plusieurs chiens, lors de la séance du conseil tenue le 2 décembre 2019;

### **8.4.2 Avis de motion R2020-132**

Le conseiller **Pierre Blouin** donne avis de motion qu'à la prochaine session ou à une session ultérieure de ce Conseil, il proposera ou fera proposer le *Règlement 2020-132* intitulé « *Règlement concernant les animaux domestiques* ».

## **9. ADOPTION, RATIFICATION ET PAIEMENT DES COMPTES**

**2019-12-14**

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU D'approuver la liste des comptes à payer totalisant 118 087,16 \$ en référence aux chèques nos 201900829 à 201900900 et d'autoriser le secrétaire-trésorier int. à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2016-103 totalisent 37 737,40 \$.<sup>ix</sup> Les salaires versés et les retenues à la source pour le mois précédent totalisent un montant de 29 510,55 \$.

ADOPTÉE

#### 10. CORRESPONDANCE

2019-12-15

Il est proposé par *Perry Bell*

ET RÉSOLU de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉE

#### 11. DIVERS

Aucun point n'a été ajouté.

#### 12. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

Il n'y a aucune question

#### 13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2019-12-16

Il est proposé par *Marc Bégin*

De clore la présente séance à 21h11 l'ordre du jour étant épuisé

***Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.***

---

***Yann Vallières, maire***

---

***Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe***

---

i Envoyée à Ghyslain Chauveau – 2019-12-12  
ii Le chèque sera envoyé en janvier  
iii L'agente de développement l'a signée – décembre 2019  
iv Inspection faite le 9 décembre par Marc Turcotte et Daniel Fortier  
v Avis publié le 5 décembre et dans l'Envol de décembre  
vi Sur internet 2019-12-11  
vii Information envoyée à Steve Turgeon au MAMH – 2019-12-11  
viii Envoyée ministre finance, MAMH et député Mégantic  
ix Chèques postés le 2019-12-09